



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41718

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise de mutualiser et de regrouper les structures et services consulaires en relançant les projets de co-localisations avec les consulats de pays partenaires européens. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Négociée en priorité avec nos partenaires allemands, la solution de co-localisation peut être envisagée avec d'autres pays membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec le Service européen pour l'Action extérieure lui-même. Un tel regroupement est actuellement envisagé dans le cadre de la transformation de certaines de nos ambassades en format allégé, notamment au Honduras.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41718

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11469

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 45